

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 1^{er} juin 2021

Le 1^{er} juin 2021 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Patrick PIN ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD
Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES
Jean-Marie LEONARDIS représenté par Serge PEROTTINO

CT4/010621/14

Sur le rapport de Serge PEROTTINO

Budget Annexe Collecte du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Approbation de la révision des opérations de l'autorisation de programme 204160CO des déchets du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Dans le cadre d'une politique volontariste sur la thématique des déchets, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile envisage la mise en place de différentes opérations d'investissements ayant pour objectif une optimisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre les opérations qui sont proposées portent sur :

- La mise en place d'un parc de colonnes enterrées voire de système ascenseurs sur l'ensemble du territoire. L'objectif est d'améliorer l'intégration paysagère des équipements de collecte tout en augmentant les performances de valorisation par la mise en place de colonnes de tri.
- La mise à disposition de la population de différents moyens de pré-collecte et de collecte des ordures ménagères et des recyclables secs et des équipements visant la réduction des déchets (composteurs et lombricomposteurs). Les moyens aériens de pré-collecte se caractérisent aujourd'hui par : des bacs individuels pour la collecte des ordures ménagères (1200), des bacs de 770 litres pour la collecte des ordures ménagères (4506) et des colonnes pour la récupération des recyclables secs (781). Afin d'assurer un renouvellement régulier du parc, de pallier aux différents aléas (feux, casses) mais aussi de réaliser une densification du parc des colonnes aériennes conformément aux extensions des consignes de tri des crédits doivent être alloués tous les ans.
- L'acquisition de véhicules pour renouveler le parc vieillissant (véhicules âgés de plus de 10 ans) afin de réduire les coûts liés à la maintenance et à la location de bennes et d'intégrer des véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, le Territoire envisage l'acquisition sur deux ans de 2 BOM de 26 tonnes, 2 BOM de 19 tonnes, 2 bennes de 10 tonnes et 1 véhicule grue de 19 tonnes.

- La mise en sécurité des personnes et des biens et la mise en conformité par rapport aux contraintes réglementaires. Ainsi, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile souhaite poursuivre la réhabilitation des déchèteries du Territoire (Aubagne, Auriol et Cuges-Les-Pins) et des quais de transfert d'Aubagne et de Peypin. Les travaux à réaliser correspondent à la séparation des eaux pluviales et eaux usées à Peypin, la mise en place d'un débourbeur et décanteur à Peypin, la mise aux normes incendie des quatre déchèteries, le changement du compacteur à translation de Peypin, etc...

Le Conseil de Territoire s'appuie sur le Budget Annexe Collecte du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'exercice de sa compétence.

Une autorisation de programme a donc été enregistrée sous le numéro 204160CO du programme 16 - DECHETS de la Métropole déclinée sur les opérations suivantes :

- L'opération d'investissement N°2017405 201, *Travaux conteneurs enterrés*
- L'opération d'investissement N°2017405301, *Travaux de réhabilitation des déchèteries et quais de transfert*
- L'opération d'investissement N° 2017405401, *Acquisition du matériel roulants (bennes)*
- L'opération d'investissement N° 2017405501, *Acquisition de conteneurs aériens pour la collecte des ordures ménagères et des colonnes pour les recyclables secs*

L'enveloppe globale de l'autorisation de programme 204160CO du programme 16 - DECHETS de la Métropole reste inchangée mais une répartition de celle-ci doit être opérée :

- L'opération d'investissement N°2017405 201, *Travaux conteneurs enterrés* doit être révisée à la baisse pour un montant de – 1 300 000 euros T.T.C.
Cette révision porte le montant de l'opération N°2017405201, de 2 271 105,09 euros TTC montant avant révision T.T.C à 971 105,09 euros montant révisé T.T.C.
- L'opération d'investissement N°2017405301, *Travaux de réhabilitation des déchèteries et quais de transfert* doit être révisée pour un montant de 400 000 T.T.C.
Cette révision porte le montant de l'opération N°2017405301, de 307 183,11 euros TTC montant avant révision T.T.C à 707 183,11 euros montant révisé T.T.C.
- L'opération d'investissement N° 2017405401, *acquisition du matériel roulants (bennes)* doit être révisée pour un montant de 500 000 euros T.T.C.
Cette révision porte le montant de l'opération N° 2017405401, de 754 144,74 euros TTC montant avant révision à 1 254 144,74 euros T.T.C montant révisé T.T.C.
- L'opération d'investissement N° 2017405501, *acquisition de conteneurs aériens pour la collecte des ordures ménagères et des colonnes pour les recyclables secs* doit être révisée pour un montant de 400 000 euros T.T.C
Cette révision porte le montant de l'opération N° 2017405501, de 399 140,97 € TTC montant avant révision à 799 140 ,97 euros T.T.C montant révisé T.T.C.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 035-2693/17/CM du 19 octobre 2017 portant création de l'opération Ouverture et affectation d'AP/CP - Budget Principal Métropolitain Fractionné ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le 1^{er} juin 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision à la baisse pour un montant total de – 1 300 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement N°2017405201 afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à la révision de l'affectation de l'opération N°2017405201 pour la porter à un montant de 971 105,09 euros TTC ;
- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 400 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement N°2017405301 afin de permettre sa réalisation
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 400 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement N°2017405301 ;
- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 500 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement N° 2017405401 afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 500 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement N° 2017405401;
- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 400 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement N° 2017405501 afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 400 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement N° 2017405501.

Après en avoir délibéré,

DECIDE**Article 1 :**

Sont approuvées la révision à la baisse (-1,3M euros TTC) et la révision de l'affectation de l'opération d'investissement N°2017405201 *Travaux conteneurs enterrés* rattachée au programme 16 - DECHETS Code AP 204160CO portant cette opération à un montant de 971 105,09 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget Annexe Collecte du Pays d'Aubagne et de l'Etoile selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Mandaté antérieur : 298 825,74 euros TTC

CP 2021 : 235 000 euros T.T.C

CP 2022 : 300 000 euros TTC

CP 2023 : 137 279,35 euros TTC

Article 3 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement l'opération N°2017405301 *travaux des déchèteries et quais de transfert de Peypin* pour un montant 400 000 euros T.T.C rattachée au programme 16 - DECHETS Code AP 204160CO.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget Annexe Collecte du Pays d'Aubagne et de l'Etoile selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Mandaté antérieur : 195 220,92 euros TTC

CP 2021 : 350 000 euros T.T.C

CP 2022 : 161 962,19 euros TTC.

Article 5 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement l'opération N°2017405401 *Acquisition de matériels roulants* pour un montant de 500 000 euros T.T.C rattachée au programme 16 - DECHETS Code AP 204160CO.

Article 6 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget Annexe Collecte du Pays d'Aubagne et de l'Etoile selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Mandaté antérieur : 662 702,28 euros TTC

CP 2021 : 200 000 euros T.T.C

CP 2022 : 391 442,46 euros TTC.

Article 7 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement l'opération N°2017405501 *acquisition de conteneurs aériens pour la collecte des ordures ménagères et des colonnes pour les recyclables secs* pour un montant 400 000 euros T.T.C rattachée au programme 16 - DECHETS Code AP 204160CO.

Article 8 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget Annexe Collecte du Pays d'Aubagne et de l'Etoile selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Mandaté antérieur : 247 612 euros TTC

CP 2021 : 258 351 euros T.T.C

CP 2022 : 293 177,97 euros TTC

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO

